

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU VINGT CINQ OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille seize, le vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf octobre s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PERRIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Clarisse BESSONNET, Bernard BEYER, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Geneviève COUTON, Audrey DELANOË, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Patrick LAIDIN, Isabelle LOQUET, Sandrine MARZIN, François MÉNARD, Françoise MORNET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Didier VERDON.

Pouvoir :

*Cindy BESSEAU donne pouvoir à Marcelle TRAINEAU
Joël BLANCHARD donne pouvoir à Clarisse BESSONNET
Stéphanie DELAS donne pouvoir à Claudie BARANGER
Emmanuel GARNON donne pouvoir à Bernard PERRIN
Éric PAQUET donne pouvoir à Audrey DELANOË
Christophe ROBRETEAU donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU
Roland URBANEK donne pouvoir à Marie-Annick CHARRIER*

Membres élus : 29 Présents : 22 Pouvoirs : 7

Secrétaire de séance : Isabelle LOQUET

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

☐ SALON D'AUTOMNE

Du 19 au 27 novembre 2016 se tiendra le Salon d'Automne à la Salle des Quatre Rondes.

Monsieur Alain COUPAS sera l'invité d'honneur de cette 25^e édition du salon d'art de la ville d'Aizenay.

- Les 17 artistes de l'exposition collective

Peinture, sculpture, photographie, digigraphie... acrylique, encre de chine, brou de noix, cire, collages... mondes imaginaires, art abstrait, œuvres figuratives... des techniques et des styles différents au service de l'émotion ; voilà ce que nous vous proposons de découvrir au gré de votre déambulation aux Quatre Rondes.

Luc ALLEAUME

Cyril ANGUELIDIS

BUJO

Chantal COUVREUX
ELISA
FABY
Alain GAUDIN
Pascale GAUTRON DAVY
Hélène GOISLOT
Bertrand GIRAUDEAU
Ingrid GUENNEC
Olivier LE NAN
Nathalie LEHEC
Hervé MARSAUD
Marie-Patricia REMAUD
Florence ROUCHOU
Pierre VALAINCOURT

- Réalisation d'une œuvre collective en direct, devant le public

Notez bien la date du samedi 19 novembre : A partir de 20h30, la salle des Quatre Rondes sera l'écrin d'un événement exceptionnel : les artistes du salon réaliseront en direct et en public une œuvre commune ! C'est une occasion unique de les rencontrer et de les voir travailler « comme à l'atelier ».

L'œuvre sera ensuite proposée aux enchères, pendant les deux week-ends d'exposition. Le bénéfice de la vente sera intégralement reversé à « France Bénin Vendée ».

Ainsi, la générosité des artistes vous offrira la possibilité d'acquérir une œuvre collective tout en soutenant une action caritative. **Nocturne de 20h30 à 22h – entrée libre.**

- L'exposition des enfants des écoles d'Aizenay

Les artistes en herbe d'Aizenay nous mènent cette année « Autour du monde ».

Ils ont créé de toutes pièces un planisphère géant représentant ainsi leur vision de la planète : continents, mers, océans... Chaque enfant créateur a réalisé un morceau du monde. Ils ont habité le monde à leur manière pour le plaisir de la création et pour le regard du visiteur.

Toutes les écoles primaires et maternelles de la ville d'Aizenay ont participé au projet.

L'œuvre sera visible pendant toute la durée du salon à la salle des Quatre-Rondes

- Démonstration d'aquarelle

Pierre VALAINCOURT propose une démonstration publique d'aquarelle. **Dimanche 20 novembre, à partir de 15h – entrée libre**

- Stage d'aquarelle

Venez vous essayer à l'aquarelle, guidé par Pierre VALAINCOURT qui vous propose un stage sur le thème "Composition marine" de deux jours les samedi 26 et dimanche 27 novembre 2016. **Salle Les Quatre Rondes – de 10h à 17h – Tarif : 60 € la journée, à régler sur place.**

Inscriptions préalables recommandées : <http://www.valaincourt.com>

□ AGENDA

- Le vendredi 4 novembre 2016 : Conférence et conte musical « La gestion des émotions » - Salle des Quatre Rondes à 20 h 15

- Le dimanche 6 novembre 2016 : Bourse aux fèves organisée par les Fabophiles de Vendée - Salle les Quatre Rondes de 9 h à 19 h

- le mardi 8 novembre 2016 : Réunion du comité consultatif commission culturelle à partir de 19 heures 30

2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT

□ URBANISME

Modification du PLU

Le dossier de modification a été transmis à la Communauté de Communes Vie et Boulogne. Il devrait être instruit dans les prochaines semaines, avec une délibération lors du prochain conseil communautaire du 7 novembre 2016.

OPAH-RU

Le cabinet HATEIS HABITAT a rencontré plus d'une vingtaine de propriétaires sur le secteur. Il y a un très bon retour sur cet accompagnement. La première opération qui va voir le jour sera la rénovation de la façade du restaurant du Moiron. D'autres projets sont en cours d'études.

Études sur les Fonds de jardins

Une réunion d'information et de sensibilisation des propriétaires pouvant être intéressés par des opérations d'urbanisation de "fonds de jardins" ou de parcelles individuelles en centre-ville sera organisée début décembre.

Déploiement de la fibre optique

Les études seront lancées à partir du 1^{er} trimestre 2017. Aizenay fait partie des 13 Communes de Vendée dont 90% du territoire sera couvert.

Prochaine réunion de la commission urbanisme le jeudi 17 novembre à 19h00.

3 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

□ ASSEMBLEE GENERALE DES MUTILES DE LA VOIX

Une cinquantaine d'adhérents des Pays de la Loire, dont un adhérent d'Aizenay, se sont réunis au restaurant La Forêt le 8 octobre dernier pour l'Assemblée Générale des Mutilés de la Voix. Cette association apporte un soutien moral et aide ses adhérents dans les démarches à effectuer. Certains mutilés de la voix ont des difficultés pour bénéficier de soins infirmiers pour leur implant. De plus quelques orthophonistes ne souhaitent pas faire la rééducation de la voix. Tous ces problèmes et des recherches de solutions sont abordés au cours de ces rassemblements.

□ RALLYE MANGER BOUGER

Cette manifestation, organisée le 8 octobre 2016 en partenariat avec la Maison de la Santé et Mosaïque, a connu un franc succès puisqu'une centaine de personnes (parents et enfants) ont effectué le parcours et participé aux ateliers axés sur le « bien manger ». L'arrivée se faisait à la salle Georges Hillairiteau où il y avait un dernier test. Puis tous les participants et élus se sont retrouvés autour du verre de l'amitié. Une première réussie.

□ ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX - 2ème phase

Le 13 octobre dernier les participants à l'analyse des besoins sociaux se sont retrouvés à Saint Denis-la-Chevasse. Cette réunion avait pour objectif d'apporter le témoignage de professionnels travaillant sur notre territoire venant corroborer les travaux effectués par toutes les communes. Quatre axes de travail sont ressortis :

1. Investir en faveur des jeunes du territoire ;
2. Favoriser l'accessibilité aux services et au service public ;
3. Agir contre les précarités et les vulnérabilités ;
4. Promouvoir les pratiques de coordination.

Deux réunions sont prévues les 23 novembre et 5 décembre prochains, pour le comité de pilotage et Mairie Conseil pour travailler sur ces 4 axes. Une restitution sera faite à tous les élus courant janvier.

☐ MARCHE AUX PUCES ORGANISE PAR LES ANTENNES DU SECOURS CATHOLIQUE DU TERRITOIRE

Le 16 Octobre 2016 a eu lieu le Marché aux Puces qui a connu un succès identique aux années précédentes et a permis de récolter un peu plus de 30 000 euros pour une action internationale. Plus de 5 000 personnes sont passées sur les stands. 200 bénévoles ont participé à la réussite de cette journée.

☐ CONSEIL D'ADMINISTRATIONS DU SSIAD

Le 18 Octobre 2016 s'est déroulé le Conseil d'administration du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). Le SSIAD a mis en place une charte qui sera signée par les bénéficiaires des services lors de la prise en charge afin que les aides-soignantes et les infirmières puissent assurer au mieux leurs missions.

Le SSIAD bénéficie de 12 lits supplémentaires du fait de son intervention sur la résidence « les Saisonnières » ouverte à Commequiers.

☐ CONSEIL D'ADMINISTRATIONS MOSAÏQUE

Mosaïque a tenu son Conseil d'Administration le 20 octobre dernier.

Le nombre d'adhérents à la Ludothèque évolue. Le jour de la porte ouverte 15 nouvelles adhésions ont été recensées, et 25 de plus depuis la rentrée, ce qui porte le nombre d'adhérents à 170 à ce jour.

Il a également été constaté à l'accueil que de nouveaux arrivants se sont adressés au centre social suite après avoir été informés de l'existence du centre social par des agences immobilières.

Le centre social Mosaïque travaille à la mise en place d'une page Facebook.

☐ AGENDA

Le vendredi 4 Novembre : Forum sur les émotions organisé par les professionnels de la Maison de la Santé à la Salle des Quatre Rondes à 20 heures 15

Le samedi 5 Novembre : Forum organisé par Alcool Assistance à la Salle Georges Hillairiteau à 20 heures 30

Les 24 - 25 et 26 Novembre : Collecte nationale de la Banque Alimentaire

4 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETE - INTERGENERATIONS

Le Comité Consultatif s'est réuni le 11 octobre 2016.

☐ ANTENNE JEUNESSE

Le bilan des activités d'été à l'Antenne Jeunesse fait apparaître une bonne fréquentation des jeunes en accueil libre mais un peu moins pour les sorties par rapport à l'année dernière (12 jeunes en moyenne contre 18 en 2015). Le renfort d'une troisième personne a conforté l'encadrement pour un meilleur suivi des jeunes. Une bonne implication des jeunes au stand moules frites lors du marché des arts et du goût est à souligner.

Des outils ont été mis en place par l'équipe d'animation pour les transmissions et le suivi des jeunes et familles : cahier de bord, charte de vie, boîte à idées « quoi de neuf ».

Objectifs :

- Redynamiser l'accueil libre par la mise en place d'activités programmées et diffusées aux familles,
- Rendre les jeunes plus acteurs de leurs loisirs à l'Antenne avec des projets basés sur l'engagement (ex: les caisses à savon, la Junior Association...)

❑ ACCUEIL DE LOISIRS CHOUETTE ET Cie

Au programme des vacances de la Toussaint :

- Pour les plus grands (7/12 ans) : découverte de l'automne, des rythmes de la nature, développer le sens de l'observation, sortie en forêt, visite d'une ferme, récupération d'éléments de la nature pour fabriquer un "art totem".
- Pour les plus petits (3/6 ans) : activités sur le thème de la féerie, histoires, jeux, travail des couleurs et une sortie au château de Talmont.

Pour les vacances de Noël est organisé un stage de découverte du milieu équestre qui aura lieu du 20 au 23 décembre au Centre les Écuries d'Eskame route de Beaulieu. Un mini camp (4 jours/3 nuits) est prévu pour les vacances d'avril 2017.

❑ MULTI-ACCUEIL LES PETITS MOINEAUX

Le multi-accueil et le centre de loisirs envisagent d'organiser des rencontres entre chaque petites vacances scolaires et les mercredis, afin de préparer les plus grands à partir. Il y a également un projet d'atelier pâtisserie avec la petite section du centre de loisirs et la maison de retraite.

❑ PERISCOLAIRE ECOLE DE LA PENIERE

Des séances de chants et danses sont proposés aux enfants à la reprise de l'école et jusqu'aux vacances de Noël.

❑ PETITE ENFANCE

Une réunion d'information organisée par l'association des assistantes maternelles « les P'tits Patapons » a eu lieu le 3 octobre dernier. Le thème de cette réunion était « les trajets de bébé en toute sécurité ». Différents intervenants ont animé la soirée avec un atelier pratique afin de répondre à diverses questions : quel siège choisir ? comment les attacher ? et un atelier d'échanges sur la législation.

❑ CITOYENNETÉ

Le 7 octobre dernier ont eu lieu les élections afin de renouveler la moitié du Conseil Municipal des Enfants (14 enfants de CM1). Monsieur le Maire a proclamé les résultats en fin de journée.

Voici la liste des nouveaux élus :

- École de la Pénrière : 2 candidats, 2 élus : **Lilou GATEAU** et **Maïlis BOURASSEAU** ;
- École Louis Buton : 13 candidats, 4 élus : **Capucine LOUINEAU**, **Quentin MERCIER**, **Charlotte GUEVEL- PRIOUX**, **Jules LOUINEAU**.
- École St Joseph : 25 candidats, 8 élus : **Louise ROUSSEAU**, **Mahé MULLER-BERTRAND**, **Ève DARRAS**, **Tyméo KLEIN PÉRIRA DE SOUSA**, **Adèle SOULARD**, **Perrine CHAILLOU**, **Clément RICHARD**.

La séance plénière d'ouverture s'est déroulée le 13 octobre dernier. Tous les jeunes élus accompagnés de leurs aînés ont présenté leurs nombreux projets. Il a été procédé à la mise en place des 3 commissions qui se réuniront une fois par mois :

- le mardi pour la Culture et la Solidarité ;
- le jeudi pour l'Environnement ;
- le vendredi pour le Sport.

Les projets seront sélectionnés lors de la première réunion des commissions.

❑ INTERGÉNÉRATION

Le 18 octobre 2016, Monsieur le Maire et quelques élus ont rencontré les membres du Conseil des Sages. Plusieurs points ont été abordés :

- l'historique et toutes les actions qui ont été réalisées sur la commune depuis la création du Conseil des Sages ;
- la mise en place de moyens afin de mieux faire connaître le Conseil des Sages auprès du public et permettre également le renforcement de l'équipe.

Monsieur le Maire a fait différentes propositions pour d'une part, mettre en valeur les vieux outils et d'autre part, permettre à tous les membres de travailler sur un projet commun.

❑ AGENDA

- **le 11 novembre** : Commémoration de l'Armistice (guerre 14/18) à 8h45 devant la Mairie. Le déroulement de la cérémonie est précisé sur les invitations.

- **du 7 novembre au 3 décembre 2016** : le réseau parentalité de la Communauté de communes Vie et Boulogne propose un programme d'animations ayant pour thème « Un cadre, des règles pour grandir ».

Pour Aizenay une exposition « Des limites pour grandir » sera mise en place du 7 au 19 novembre à la médiathèque avec un temps fort « Les limites du corps » animé par M. Mathieu BELAUD (psychomotricien) et Mme Elodie DECROP (psychologue) le vendredi 18 novembre de 20h00 à 22h00. Le programme complet est consultable sur le site de la CCVB :

www.vieetboulogne.fr

Les commissions CME :

- **le mardi 15 novembre** : Commission Culture et Solidarité à 17h00 à l'Antenne Jeunesse ;

- **le jeudi 17 novembre** : Commission pour l'Environnement à 18h00 à l'Antenne Jeunesse ;

- **le vendredi 18 novembre** : Commission pour le Sport à 17h00 à l'Antenne Jeunesse.

- **le jeudi 24 novembre** : séance plénière pour le CLSPD à 14h00 en Mairie.

5 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE - ARTISANAT ET EMPLOI

❑ PROMENONS-NOUS DANS LES BOITES - VISITE DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2016, l'office de Tourisme Vie et Boulogne propose des visites dans les entreprises du territoire.

Lundi 24 Octobre c'était VALDEFIS au Poiré-sur-Vie ;

Mardi 25 Octobre c'était IMPRESSION DIRECT au Poiré-sur-Vie ;

Mercredi 26 Octobre : AUTO ECOLE DRIVING aux Lucs-sur-Boulogne et L'ÂME DU BOIS au Poiré-sur-Vie

Jeudi 27 Octobre : HERITAGE CONFECTION à Bellevigny

Vendredi 28 Octobre : APPRO'FOURNIL à Aizenay à 10h

C'est gratuit, il suffit de s'inscrire auprès de l'Office au 02.51.31.89.15.

❑ RELOOKING DE LA BOULANGERIE RABILLER

Suite à d'importants travaux, la boulangerie Rabiller a rouvert ses portes le mardi 18 octobre dernier. La boulangerie est nouvellement baptisée POM' DE PAIN.

C'est dans un tout nouvel espace coloré que la boulangerie propose ses produits habituels.

Les travaux de rénovation ont mis un accent fort sur l'accessibilité de la boulangerie, avec une entrée déportée qui permet un accès aux fauteuils roulants ou aux personnes à mobilité réduite, via une rampe.

❑ AGENDA

Le 18 décembre : Marché du dimanche matin avec des animations autour des fêtes de fin d'année

6 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS

❑ SPORT

Le lundi 3 octobre dernier, des responsables du service Sports de La Roche sur Yon ainsi que le président du Judo Club yonnais sont venus visiter le Dojo Godu-Guyard.

❑ TRAVAUX

La réception des travaux de la réhabilitation de la salle omnisports au complexe sportif des Ganneries a été effectuée le mercredi 5 octobre. La salle est désormais opérationnelle. Le club de basket et les scolaires ont réintégré le site.

❑ POLE CULTUREL

Le début de la démolition de l'ancien Super U a démarré.

❑ AGENDA

- **Mardi 1^{er} novembre 2016 : Rando VTT « La Véloween »** - départ à partir de 7 heures au complexe sportif de la Galerne ;
- **Vendredi 11 novembre 2016 : Cyclocross** à l'étang du Martin Pêcheur ;
- **Samedi 19 novembre 2016 : Spectacle son et lumière par le Club de Gymnastique** dans le cadre de son gala à la salle du Noroît.

7 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX

❑ DÉCHETS VERTS

Le broyage des déchets verts provenant de la commune a été effectué le 29 septembre dernier sur le site de la Pargibière par l'entreprise VALDEFIS. Ce sont environ 600m³ de déchets végétaux qui ont été traités.

❑ OBSERVATOIRE AGRICOLE

Le groupe de travail qui a réalisé la mise à jour de l'observatoire agricole, s'est réuni le 17 octobre 2016 pour travailler sur un projet d'élaboration d'un Écho spécialement consacré à l'agriculture.

❑ AGENDA

Dans la cadre du plan expérimental en faveur de l'agriculture, un rendez-vous est organisé le 22 novembre prochain au Conseil Régional des Pays de la Loire à Nantes et en présence de M. Dominique SIMONNET de la Chambre d'Agriculture. M. BEZIER nous recevra et nous présenterons le projet « Transmission et reprise d'entreprises agricoles ».

8 - COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES, COMMUNICATION ET ANIMATION

❑ DEPLOIEMENT FIBRE OPTIQUE

Vendée Numérique, le SyDEV et Orange ont informé la commune que le début de l'étude du projet de déploiement de la fibre optique est prévu pour le 1^{er} trimestre 2017, pour un démarrage de travaux au deuxième trimestre 2018 et une fin envisagée pour la fin 2019.

9 - COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET TRANSPORTS SCOLAIRES

La commission dégustation a eu lieu le 14 octobre 2016 au restaurant scolaire du Groupe Scolaire Louis BUTON. Etaient présents : Serge ADELÉE, Marie-Annick CHARRIER(Elus), Manuel MORNET (Cuisinier /Responsable de la restauration municipale), Eugénie MAGARDEAU (Directrice Générale Adjointe).

L'objectif était de juger la qualité de trois types de viandes, bœuf porc et poulet, sur les critères suivants.

1. Avant cuisson par le chef
L'aspect visuel

- Le coefficient de perte de poids à la cuisson
- 2. Après cuissons par les membres de la commission
 - Evaluation à l'aveugle avec une notation de 1 à 5 sur
 - L'aspect visuel
 - La texture
 - Le goût et la saveur

Il y avait deux candidats pour les viandes de porc et de bœuf et quatre candidats pour le poulet. Après la notation des différents lots une compilation des notes de chaque membre du jury va être effectuée et s'ajouter aux autres critères d'évaluation des différents fournisseurs pour l'attribution du marché. Ce nouveau marché est d'une durée de trois ans renouvelable à la fin de chaque année.

Cette première expérience a donné satisfaction et sera renouvelée.

*
**

Point d'information fusion Communauté de Communes Vie et Boulogne et Communauté de Communes du Pays de Palluau :

Monsieur le Maire fait un point général sur les démarches actuellement réalisées en vue de préparer la fusion de la Communauté de Communes Vie et Boulogne et la Communauté de Communes du pays de Palluau, qui doit intervenir au 1er janvier 2017.

Le comité de pilotage de la fusion s'est réuni à plusieurs reprises. Ont été évoqués le départ de la Commune de Saint-Christophe-du-Ligneron, les délégations des Maires mais aussi les enjeux budgétaires avec notamment la question des transferts de budget.

L'harmonisation des politiques RH est rendue nécessaire (reclassement des agents de collecte du Pays de Palluau Régime indemnitaire entre les 2 intercommunalités, présentation aux agents de la gestion des Ressources humaines et du nouvel organigramme...)

Il a été présenté aux élus les résultats de l'étude transport, les actions du programme LEADER et l'incidence des subventions pour notre intercommunalité, la restitution de l'analyse des besoins sociaux dont un 1er compte rendu a été effectué à Saint-Paul-Mont-Penit , le fonctionnement futur du RAM (Relais Assistante Maternelle).

Il a été rappelé le projet de PLUi en 2017.

La commission économique travaille sur l'état des lieux Communauté de Communes Vie et Boulogne et Communauté de Communes du Pays de Palluau. Les communes qui ont encore des zones d'activité doivent être transférées à la comité de Communes Vie et Boulogne.

*
**

1) Présentation par Nicolas SOLLIER (chargé de mission) des démarches menées par le groupe des usages du vélo

En préambule, Christophe GUILLET, Conseiller délégué chargé notamment du groupe des usages du vélo, a expliqué que plusieurs rencontres avaient été effectuées avec Nicolas SOLLIER pour présenter ce dossier.

La mission sur le développement des vélos s'est déroulée durant l'été 2016 autour de 5 objectifs définis par le Conseil municipal du 12 juillet 2016.

I - Présentation de la mission

FINALITE	OBJECTIFS		PLAN D'ACTIONS
MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE CYCLABLE SUR LA COMMUNE D'AIZENAY	1	Acquérir les connaissances préalables	Prendre les coordonnées des membres du groupe de travail usage du vélo. Faire le bilan des études sur le développement du vélo déjà effectuées sur la commune. Benchmarking des politiques de vélo mises en œuvre ailleurs Rencontrer un chargé de mission vélo – retour d'expérience d'une autre commune située en Vendée innovante dans sa politique vélo / ou chargé de mission à Rennes. Recenser et prendre les coordonnées des partenaires de la Commune travaillant sur le sujet vélo.
	2	Réaliser un état des lieux des infrastructures cyclables et de leurs usages	Recenser et cartographier : - le réseau de pistes cyclables existant, - les discontinuités du réseau existant, - le mobilier urbain pour attacher les vélos, - les panneaux de circulation spécifique aux vélos / pour veiller à la sécurité des cyclistes, - le marquage au sol, - les liens possibles avec les autres modes de transport, - les loueurs, réparateurs, boutique de fourniture, station de gonflage de vélos. Définir les usages actuels et potentiels en mettant à disposition des habitants un questionnaire sur les habitudes. Établir des préconisations pour améliorer l'existant.

MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE CYCLABLE SUR LA COMMUNE D'AIZENAY	3	Acquérir des vélos électriques et les promouvoir	Définir avec le Pays de Yon et vie, le groupe de travail et les élus municipaux, le nombre de vélos à acquérir et les conditions de mise à disposition. Sigler et marquer les vélos achetés, préconisations en matière de lutte contre le vol. Développer une politique de tarification sur la location de ces vélos. Définir en concertation avec le vélociste un emplacement pour les entreposer. Faire le bilan des actions de communication déjà effectuées par le groupe de travail usage du vélo puis proposer une action de communication sur la mise à disposition de vélos électriques par la commune - à travers des actions déjà en œuvres - à travers de nouvelles actions (fête du vélo, bourse aux vélos, plaquettes de sensibilisation, presse, actions pédagogiques en faveur des primaires et collèges - promotion des itinéraires
	4	Connaître les critères demandés par la Région pour l'étude de mobilité du lycée	Rencontrer la Région Pays de la Loire pour renseigner l'étude de mobilité du Lycée Participer à l'étude de mobilité sur le Lycée
	5	Intégration des liaisons douces dans la réflexion sur les circulations en centre-ville	Réfléchir à un plan de circulation qui permettrait de faire passer plus de véhicules devant le maximum de commerces. Observer et rendre compte de la circulation en centre-ville par des opérations de comptage

II - Acquérir les connaissances préalables

Que souhaite l'usager pour bien se déplacer à vélo ?

Le cycliste a besoin d'un réseau rapide, agréable, sûr, confortable et cohérent.

- Se déplacer vite : rouler plus rapidement que la voiture c'est possible en agglomération où les déplacements y sont plus rapides pour des trajets inférieurs à 5km. Les aménagements routiers devront alors prioriser la circulation à vélo sur la circulation automobile.
- Se déplacer en sécurité : créer des aménagements cyclables qui garantissent la sécurité des cyclistes.

- Un itinéraire bien indiqué : le jalonnement est une condition de réussite pour l'utilisation des voies cyclables.
- Avoir des équipements adéquats pour la pratique du vélo tels que les parkings, les stations de gonflage, les bornes de rechargement pour les Vélos à Assistance Electrique des magasins de réparation.

Définitions apportées par le code de la route : définition du vélo

- **Définition du cycle** (Code de la Route Art. R311-1, 6.10) : « véhicule ayant au moins deux roues et propulsé exclusivement par l'énergie musculaire des personnes se trouvant sur ce véhicule, notamment à l'aide de pédales ou de manivelles ».
- **Le vélo à assistance électrique est bien considéré comme un cycle** (Code de la Route Art. R311-1, 6.11) : « cycle à pédalage assisté : cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler ».

Définition des liaisons douces rencontrées sur Aizenay d'après le Code de la Route

- ✓ Piste cyclable : chaussée **exclusivement** réservée aux cycles à deux ou trois roues.

Dimensions minimales fortement préconisées : 2,5 à 3 m pour des pistes bidirectionnelles, 2m à 2,5m pour des pistes unidirectionnelles.

- ✓ Bande cyclable : voie exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues sur une chaussée à plusieurs voies.

Dimensions minimales fortement préconisées : 1,50 à 1,80 m de largeur, 1,20 m en cas de profil contraint (rue étroite, centre-ville).

- ✓ Voie verte : **route exclusivement** réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.
- ✓ Double-sens cyclable : voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles à deux ou à trois roues.

III - Etat des lieux des infrastructures cyclables

Forces

- Des infrastructures préexistantes : plus de 45 kilomètres d'itinéraires cyclables
- Une politique volontaire pour développer le vélo
- Une aide à l'achat de VAE pour démocratiser l'usage du vélo
- Une prise en compte des liaisons douces dans chaque projet de réhabilitation urbaine
- Un réseau de lotissements mis en connexion entre eux

Faiblesses

- Un centre-ville difficilement accessible aux vélos
- Peu de places de stationnement et des stationnements ne correspondant pas aux besoins
- Un réseau routier parfois peu propice au développement des pistes cyclables
- Un jalonnement peu existant sur les pistes et bandes cyclables communales
- Un renforcement des liaisons entre les équipements est nécessaire

Opportunités

- L'implantation d'un nouveau lycée sur le territoire
- Une démographie en plein essor
- Une mixité ente les plus âgés et les plus jeunes
- L'acquisition d'un parc locatif de vélos à assistance électrique
- La pérennité de la politique publique en faveur du développement du vélo
- L'émergence d'une nouvelle intercommunalité

Menaces

- Une forte utilisation de l'automobile
- Peu ou pas de financements existants pour les boucles locales

45,74 km d'itinéraires cyclables sur la Commune

Aménagements cyclables	Km
Pistes et sentiers cyclables	27,11
Bande cyclable	2,35
Aménagements communaux	29,46
Piste cyclable départementale	16,28
Total aménagements cyclables	45,74
Itinéraires à circulation apaisée	7,95
Sous total 2	7,95
Total	53,69
En projet	1,95
En travaux	1,55
Tracé arrêté	0,26
Total projeté	57,45

IV - Les préconisations générales pour Aizenay pour améliorer l'existant

- **Augmenter les solutions de stationnement pour les vélos** autour des pôles générateurs de déplacement : cartographie des parkings existants, ceux à remplacer, ceux à mettre en place et estimation des coûts.
- **Réorganiser la circulation en centre-ville**, notamment sur la place de l'église en faveur des mobilités douces.
- **Réaliser des opérations promotionnelles du vélo** pour ancrer l'usage du vélo au quotidien : groupe usages du vélo -> actions à consacrer aux vélos en Juin 2017.
- **Desservir les pôles générateurs de déplacements** appelés aussi équipements structurants de la commune avec une signalétique appropriée.

➔ Les priorités

- Connexion piste départementale -> Centre-ville
- Connexion Camping municipal -> Centre-ville
- Rue des Judices et Carrefour des Ormeaux à aménager
- Rue de Challans à aménager entièrement
- Abords du futur Lycée – Route de Nantes à inclure dans le projet de mobilité
- Route de Nantes – devant collège privé, liaisons douces à sécuriser

➔ Les solutions de stationnement pour les vélos

Caractéristiques d'un stationnement vélo :

- Choisir un emplacement facile d'accès et pertinent
 - Doit desservir les équipements publics structurants
 - À moins de 50 m de l'entrée piétonne du bâtiment desservi
 - Identifié à l'aide d'un panneau le parking vélo
 - Proche de sources lumineuses

- Choisir un support qui évite les dégradations et les vols
 - Privilégier les systèmes de stationnement double accroche
 - Éviter les râteliers (risque de volage de roues, risque accru de vols, toutes les places ne sont pas utilisées du fait de l'encombrement des guidons)

A adopter :

- Double attache
- Place pour 2 vélos

A bannir :

- Une seule attache roue avant
- Gêne des autres vélos pour l'attache

➔ La signalétique

Caractéristiques :

- Doit pouvoir être lisible et perçue très rapidement par tous les usagers de la route.
- Doit être cohérente sur l'ensemble de la Commune par un code couleur unique et respectant les normes en vigueur.

▶ Signalétique horizontale :

Cette catégorie regroupe les marquages au sol dédiés au vélo tels que les bandes cyclables, les passages cyclables et les logotypes vélos.

▶ Signalétique verticale :

La signalétique verticale est l'ensemble des panneaux liés à la circulation des vélos tels que les panneaux du code de la route et le jalonnement (signalétique directionnelle).

▶ Les passages cyclistes

Ne pas créer de confusion entre les passages cyclistes et les passages piétons

-> Séparation des voies = sécurité de tous.

V - Les livrables proposés

- Une cartographie complète de la Commune en matière d'itinéraires cyclables et d'équipements
- Un guide pour le développement des usages du vélo qui reprend des préconisations d'aménagements destinés aux élus et aux agents municipaux

VI - Communication

Des actions peuvent être organisées sur la Commune, soit en se rattachant aux événements déjà prévus par la Commune, soit en sensibilisant un public varié :

Se rattacher aux événements de la Commune :

- **Semaine bleue** : événement organisé tous les ans en octobre et destiné aux personnes âgées. Il peut être prévu une demi-journée de randonnée cyclable en VAE.
- **Accueil des nouveaux arrivants** : un stand sur le vélo à Aizenay peut être mise en place pour faire connaître les équipements cyclables et les locations de vélo.
- **Forum des associations** : organisé tous les ans à la rentrée avec Super U, cet événement pourrait aussi être l'occasion de faire connaître les itinéraires cyclables, à travers un test de VAE.
- **Journées du patrimoine** : organiser des visites patrimoniales à vélos.

Sensibiliser un public varié :

- **Les associations** : utiliser le tissu associatif de la ville d'Aizenay pour organiser des journées découverte de la ville d'Aizenay à vélo. Chaque association pourrait avoir un jour dédié à la randonnée cyclable en VAE.
- **Les élus** : organiser des visites de chantier pour les élus avec les VAE ou simplement avec leur vélo personnel peut être une piste intéressante à explorer.

VII - Mobilité scolaire

Les trajets entre les lieux d'apprentissage et de formation d'Aizenay et les quartiers résidentiels doivent être assurés.

- > assurer la connexion du réseau cyclable avec le futur Lycée

- Etudier les aménagements proposés par la Région Pays de Loire dans le cadre du groupe de travail de la Ville d'Aizenay
- Aménager la route de Nantes pour assurer l'intégration de la Zone du futur Lycée
- Estimer le nombre d'élèves allant au futur Lycée afin d'assurer un bon dimensionnement

-> sensibiliser les apprenants et leurs parents à la pratique du vélo

- Organiser en partenariat avec les écoles publiques et privées des journées consacrées à la pratique du vélo
- Sensibiliser les parents pour les rassurer sur l'utilisation des pistes cyclables agésinates
 - ❖ Organiser des sorties à vélos pour les parents
 - ❖ Organiser un vélobus

Monsieur le Maire explique que l'aspect cartographique et le patrimoine cyclables sont des atouts. Le nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables sur notre commune est très important. Il faut valoriser ce patrimoine et ses pratiques. Un marché spécifique doit être passé pour ces besoins. Une réflexion est en cours sur la mise en place de parkings sécurisés. Le premier chantier auquel on va s'attaquer c'est la signalétique. On souhaiterait que si on achète des panneaux, ils soient posés. Il faut travailler à la sécurisation. C'est la raison pour laquelle on recherche des cheminements afin de rejoindre le centre-ville partout où c'est possible. Des vélos à assistance électrique (VAE) seront acquis et mis à la disposition des services techniques et des services administratifs. Si on arrive à développer la location il y a fort à parier que ces personnes passeront par un acte d'achat.

Madame Clarisse BESSONNET explique qu'il faut penser à la remorque pour enfants placées derrière les vélos : avec les barrières on ne peut pas s'engager avec une remorque sauf à poser le pied à terre.

La double chicane peut paraître futile pour le vélo adulte mais peut être utile à des jeunes pour leur indiquer qu'ils vont s'engager sur une route dangereuse explique Nicolas SOLIER. Il préconise, en cas de conservation des chicanes, de les éloigner de 3 mètres pour que les vélos avec remorque puissent passer.

Monsieur le Maire explique qu'un gros travail a été fait par le groupe des usages du vélo. Monsieur Christophe GUILLET explique que suite au travail de recensement sur le terrain on laissera une chicane sur deux. Pour les nouvelles pistes cyclables on mettra plutôt des plots qui sont un moyen de dissuasion pour les véhicules motorisés.

2) Présentation du projet de liaison douce entre la Place de la Gare et le centre commercial des Portes du Littoral

Monsieur le Maire présente le projet. Il s'agit de créer un cheminement cyclable depuis la Place de la Gare pour rejoindre la rue Charbonnière et pour se terminer à l'arrière du funérarium. Puis cette piste pourrait rejoindre la nouvelle piste cyclable créée en même temps que la liaison interquartier entre la rue des Camélias et la route de la Roche, puis passer vers le chemin du Vigneau qui arriverait derrière le centre commercial des portes du Littoral.

A la question de Madame Clarisse BESSONNET qui demande pourquoi on ne peut pas aussi faire une piste cyclable de l'autre côté, le long de la route de Venansault Monsieur le maire répond qu'il n'y a pas la place.

3) Présentation du plan d'aménagement des locaux mis à disposition de l'ADMR

La commune est propriétaire d'une cellule au rez-de-chaussée de la Résidence Sainte Marie d'une surface de 160,22 m².
Le local sera aménagé pour l'association ADMR.

Surface Utile = 151,82 m²

Actuellement, 3 salariées à temps plein présentes dans le local mis à disposition de l'ADMR à l'Espace Villeneuve.

Dans le futur local du Clos Sainte-Marie, 6 salariées représentant au moins 5,5 ETP (équivalent temps plein).

TABLEAU DES SURFACES	
Salle d'attente	10,27
Dégagement	28,72
Bureau 1	10,62
Bureau 2	10,06
Bureau 3	10,58
Espace technique	5,04
Salle de réunion	20,55
WC 1	2,45
WC 2	3,61
Local rangement	2,99
Bureau 4	27,32
Bureau 5	18
TOTAL	150, 21 m²

Monsieur Bernard BEYER demande si l'ADMR va payer un loyer. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une Association loi 1901 qui ne paie pas actuellement de loyer car la commune souhaite préserver ce service de proximité. Monsieur le Maire ajoute que nous sommes en discussion pour qu'il y ait un choix sur le paiement ou non de loyers. S'il devait y avoir un loyer il serait du même niveau qu'au Poiré-sur-Vie. Il y a environ une quarantaine de salariés.

Madame Marcelle TRAINEAU ajoute que 46 000 heures ont été dispensées l'an dernier. L'ADMR travaille sur Aizenay et la Chapelle Palluau. Les secrétaires de l'association de Palluau, Maché et Apremont seront regroupées ici. Les associations locales resteront sur place. Monsieur le Maire précise que les situations financières des ADMR sont difficiles.

4) Plan de Revitalisation du Centre-Ville

Des actions concrètes entreprises par la Ville d'Aizenay pour améliorer l'attractivité, le fonctionnement et le dynamisme du centre-ville :

- Reconstruction de l'Îlot Sainte-Marie
- Requalification d'un ancien quartier d'Aizenay
- Renforcement du commerce de proximité et la création de halles
- Réhabilitation des Espaces Publics dans le périmètre de l'OPAH RU et des abords des futures halles

→ LE COURS SAINT-JOSEPH

10 logements destinés à la location répartis entre 6 logements individuels de plain-pied (4 T2 et 2 T3) destinés aux personnes âgées et 4 logements intermédiaires de T3 pour tout public.

→ RECONSTRUCTION DE L'ÎLOT SAINTE-MARIE

Le quartier Sainte-Marie a accueilli les écoles maternelles et élémentaires privées d'Aizenay durant plusieurs décennies.

Après le départ de ces dernières, la municipalité a souhaité très rapidement investir ce quartier afin d'y réaliser un projet d'habitation, à proximité immédiate du centre-ville.

Réhabilitation du bâtiment de l'Ecole Saint-Joseph pour accueillir le Centre Social Mosaïque

Construction d'une résidence de 22 logements en accession à la propriété avec une mini crèche côté, rue du Château et local associatif, rue Monseigneur Gendreau pour les ADMR

→ LE CLOS SAINTE-MARIE

22 logements destinés à l'acquisition du T2 au T3 de 38 à 78 m², d'un parking en sous-sol et d'un local communal en rez-de-chaussée pour accueillir l'association ADMR
REQUALIFICATION D'UN ANCIEN QUARTIER : SECTEUR PLANTY-GOBIN

2016 : lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

- ❖ ENJEU N°1 : ACCOMPAGNER ET STIMULER LES INITIATIVES PRIVEES.
- ❖ ENJEU N°2 : CREER UNE DYNAMIQUE PAR LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS.



→ RENFORCEMENT DU COMMERCE DE PROXIMITE ET LA CREATION DE HALLES

→ REHABILITATION DES ESPACES PUBLICS

Monsieur le maire explique que les aides du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) fonctionnent sur appels à projets. Cet appel à projet doit être ficelé en termes de coûts. Il s'agit d'un projet d'ensemble et on espère qu'il pourra être retenu. Le groupe DURET ne commencera ses travaux sur l'actuel cinéma qu'après la réception des travaux du Pôle Culturel. Ces dossiers demandent entre un an et un an et demi pour voir le jour (délais d'instructions et de montages de projets) Il s'agit d'un aménagement pluriannuel.

Ce qui est à retenir dans ce projet c'est la mixité :

- mixité d'âge (installation d'une micro crèche et de l'ADMR qui travaille pour les personnes âgées),
- mixité de services,
- mixité public/ privé (bailleurs sociaux et des investisseurs privés)
- mixité dans le bâti (du neuf avec de la réhabilitation)
- mixité dans le type d'habitat (maison individuelles / appartements).
- mixité de financement (EPF et OPAH-RU),
- mixité dans les usages (commerce / habitat / services).

5) Point d'information enquête publique ICPE Parc éolien sur le territoire des communes de Coëx et de la Chapelle-Hermier

Par courrier reçu le 24 octobre 2016, la Préfecture de la Vendée nous adresse un exemplaire de la demande présentée par la Société Parc Eolien NORDEX IV SAS, en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire des Communes de Coëx et de la Chapelle-Hermier.

Nous sommes informés du déroulement d'une enquête publique du **16 novembre au 16 décembre 2016 en Mairies de Coëx et de la Chapelle-Hermier** ».

**

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2016

Madame Audrey DELANOË explique s'agissant de la délibération N°10 que Monsieur Éric PAQUET, bien qu'absent à ce conseil municipal est indiqué comme intervenant quand même sur cette délibération. Il s'agit en fait de Monsieur Bernard BEYER qui est intervenu oralement lors de la présentation de cette délibération.

Madame Audrey DELANOË demande s'agissant de la délibération n 11 relative à l'acquisition de l'Auberge du Champ de Foire pourquoi il n'y a pas eu de réponse écrite suite aux questions posées par Monsieur Joël BLANCHARD. Monsieur le Maire explique qu'il y a répondu en séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 octobre 2016 est approuvé.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

1 – Avis sur le schéma de mutualisation avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne et de ses communes membres

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2010, la loi de réforme des collectivités territoriales a introduit l'« obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services ». Il s'agit, pour le Président de l'EPCI à fiscalité propre de réaliser un diagnostic et de formuler des propositions dans un rapport. Ce rapport comprend un schéma de mutualisation qui prévoit l'impact prévisionnel de la mutualisation.

L'article L 5211-39-1 du code Général des Collectivités territoriales (CGCT) dispose qu'« afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement

général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI à fiscalité propre, établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.»

Il revient à chaque collectivité et leurs EPCI d'assurer la mise en œuvre d'une démarche aboutissant à la conception et à la définition de ce schéma de mutualisation. Il est à noter qu'à partir de 2016, le schéma de mutualisation fera l'objet d'une évaluation sur son avancement par le président de l'EPCI en conseil communautaire.

L'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales prévoit ainsi que :

« Chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».

Ainsi, au moment du débat d'orientation budgétaire, le Président devra rendre compte de l'application du schéma de mutualisation notamment à partir des critères d'évaluation fixés pour chacune des actions déployées dans le schéma.

Le schéma de mutualisation approuvé par le conseil communautaire doit être transmis pour avis aux communes membres, lesquelles disposent de 3 mois pour se prononcer.

Si la mutualisation s'entend comme étant l'un des principaux outils de rationalisation de la dépense publique en permettant la réduction des coûts à moyen terme, elle permet aussi d'optimiser la gestion interne des services de la communauté avec ses communes membres. Elle permet également d'améliorer l'offre de services sur le territoire en créant, maintenant, ou renforçant les compétences des personnels et des services.

Le schéma de mutualisation n'est pas prescriptif, aucune sanction n'est prévue en cas de non-respect de ce schéma.

Il constitue davantage une feuille de route engageant la communauté de communes et ses communes membres sur la voie de la mutualisation tout au long du mandat. Il peut être révisé au cours du mandat selon le même formalisme que pour son adoption.

La mutualisation peut prendre plusieurs formes allant des plus simples (bonnes pratiques, mises en réseau d'acteurs, groupements de commandes) aux plus intégrées (transferts d'agents, création de services communs) voir prendre la forme de transferts de compétences.

- Les mises en commun de services :

En dehors des compétences transférées, un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres, peuvent se doter de services communs. Un service commun (article L 5211-4-2 du CGCT) a vocation à prendre essentiellement en charge les services dits fonctionnels (ressources humaines, informatique, finances, etc.).

Le service commun est géré par l'EPCI à fiscalité propre.

- La gestion unifiée / le service unifié :

La gestion unifiée constitue la modalité de mutualisation la plus poussée puisqu'elle ne vise pas un seul service mutualisé mais l'ensemble des services. C'est l'ensemble de l'administration d'une ou plusieurs communes qui se trouve intégré à celle de la communauté. Les services de la communauté sont ensuite mis à la disposition de la ou des communes ayant choisi ce mode d'organisation.

La gestion unifiée a disparu avec la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010. La loi NOTRe, adoptée le 7 août 2015, introduit à l'article L 5111-1-1 du CGCT le service unifié qui permet une mutualisation entre plusieurs communes membres d'une même communauté ou entre EPCI.

- La mutualisation de moyens :

Afin de permettre une mise en commun de moyens, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut se doter de biens qu'il partage avec ses communes

➤ Ecart supérieur à -20 % : Aizenay (-26 %), Saint Paul Mont Penit (-23 %)

- Ecart compris entre -20 % et -10 % : Falleron, Maché, Saint Etienne du Bois
- Ecart compris entre -10 et + 10 % : Beaufou, Belleville sur Vie, Grand'Landes, La Chapelle Palluau, La Genétouze, Le Poiré sur Vie
- Ecart compris entre + 10 % et + 20 % : Saint Denis la Chevasse
- Ecart supérieur à + 20 % : Apremont (+ 72 %), Les Lucs sur Boulogne
- (+ 22 %), Saligny (+ 23 %), Palluau (+ 38 %)

Les communes d'Aizenay, Saint Paul Mont Penit, Falleron, Maché, Grand'Landes et Belleville sur Vie ont défini sur une part proportionnelle progressive avec un prix pour la tranche de consommation 0-40 m3 nettement supérieur au prix des m3 consommés au-delà de 40 m3 .

Ces communes font partie des niveaux de prix les plus bas sous l'effet en tout ou partie de cette progressivité qui a pour impact de diminuer le prix moyen base 120 m3 pour ces communes.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs au niveau de la redevance assainissement. Ces recettes sont comptabilisées sur le budget assainissement. Les dernières données en notre possession, concernent l'année 2015.

Celles-ci font ressortir, pour l'année 2015, un total de 3 088 usagers. La recette dégagée est de 270 960 € HT.

Pour les années 2012 et 2013, le prix de l'abonnement a été délibéré à la baisse : respectivement de 24 et 25 €.

Montant HT	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Estimations 2016	propositions 2017
Abonnement	58,288 €	59,453 €	35,453 €	10,453 €	10,610 €	10,769 €	10,984 €	16,000 €
de 0 à 40m3	0,3963 €	0,4042 €	0,4042 €	0,4123 €	0,4185 €	0,4247 €	0,4332 €	0,4679 €
plus de 40m3	1,1249 €	1,1473 €	1,1473 €	1,1702 €	1,1878 €	1,2056 €	1,2297 €	1,3281 €
nbre abonnés	2 781	2 879	2 977	3 000	3 022	3 088	3 119	3 119
Total Redevance HT	360 265 €	365 751 €	314 304 €	250 181 €	253 200 €	270 960 €	276 905 €	307 956 €
dont abonnements	159 438 €	168 497 €	104 022 €	31 823 €	33 198 €	34 398 €	35 612 €	49 904 €
dont consommations	200 828 €	197 254 €	210 282 €	218 358 €	220 002 €	236 562 €	241 293 €	258 052 €
Diff N/N-1		5 486 €	-51 447 €	-64 123 €	3 019 €	17 760 €	5 945 €	31 050 €

Les chiffres en rouge sont des simulations

	TARIFS APPLIQUÉS EN 2016	PROPOSITIONS 2017
ABONNEMENT	10,984 euros HT	16 euros HT
Les 40 premiers m ³	0,4332 euro HT/m ³ d'eau	0,4679 euro HT/m ³
Au-delà des 40 premiers m ³	1,2297 euro HT/m ³ d'eau	1,3281 euro HT/m ³ d'eau

Augmentation attendue pour une consommation de 120 m3 à l'année.

	2016 (en euros HT)	2017 (en euros HT)
ABONNEMENT	10,984 euros HT	16 euros HT

Les 40 premiers m ³	17,328 (0,4332 x40)	18,716 (0,4679x40)
Au-delà des 40 premiers m ³	98,376 (1,2297x80)	106,248 (1,3281x80)
TOTAL	126,688	140,964

Monsieur le maire explique que si on ne fait rien, le jour où la compétence est transférée il faudra rejoindre la ligne médiane.

Madame Clarisse BESSONNET indique que cette augmentation de 45 % sur l'abonnement assainissement et de 8 % sur le mètre cube d'eau vient après beaucoup d'autres augmentations cette année (taxes foncières, restauration municipale, services à l'enfance....).

Elle demande si elles ne viennent-elles pas en rattrapage des réductions faites aux agésinates ces dernières années pour faire face à l'augmentation de la taxe d'habitation suite à la suppression progressive de l'abattement à la base ?

Monsieur le Maire répond que la Commune d'Aizenay était la seule à pratiquer l'abattement général à la base. Lors de sa suppression, en compensation, on avait baissé d'autant l'abonnement à deux reprises.

Aujourd'hui il faut faire face aux dépenses que nous avons et nos recettes de fonctionnement ne couvrent pas nos dépenses de fonctionnement. On ne peut pas prévoir les pannes à l'avance. De plus il faudra préparer le transfert de compétences qui va arriver sachant qu'on est à -26 % de la médiane.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer les tarifs assainissement à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Abonnement :	16 euros HT
Les 40 premiers m ³ :	0,4679 euro HT/m ³ d'eau
Au-delà des 40 premiers m ³ :	1,3281 euro HT/m ³ d'eau

- Rappelle que le volume forfaitaire annuel par personne au foyer à facturer aux usagers alimentés en eau totalement ou partiellement par un puits est de 25m³, dans la limite de 5 x 25m³.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE A BULLETIN SECRET : OUI : 24 NON : 5 BLANC : 0

3 – Participation pour prise en charge d'enfants fréquentant des Classes pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) extérieures à la Commune

Monsieur Serge ADELEE expose la demande faite par un établissement scolaire pour la prise en charge de frais de scolarité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L 442-5-1 du Code de l'Éducation, qui précise que si la commune de résidence de l'élève concerné ne dispose pas de CLIS adaptée à la situation de l'élève, la participation aux

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **BLANC : 0**

5 - Classement dans la voirie communale de diverses rues – Additif n°11

Monsieur Franck ROY informe les conseillers municipaux qu'un additif au dossier de classement dans la voirie communale des nouvelles rues a été réalisé.

Depuis le dernier classement de novembre 2013, de nouvelles rues ont été intégrées dans la voirie communale.

Monsieur Franck ROY ajoute qu'une enquête publique n'est pas nécessaire car les fonctions de desserte de ces voies ne sont pas affectées.

Il est précisé que la longueur de voirie entre pour partie dans le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat.

Monsieur Franck ROY propose :

- de classer dans la voirie communale 5 749 mètres de voirie communale supplémentaire en agglomération, dont 2 680 mètres de pistes cyclables.
 - de classer dans la voirie communale 185m² de places et parking supplémentaires en agglomération.
 - d'intégrer ces nouvelles longueurs aux classements effectués en 1991, 1996, 2006, 2007, 2008 ; 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 soit :
 - pour la voirie communale hors agglomération un total de 155 742 mètres,
 - pour la voirie communale dans l'agglomération un total de 64 904 mètres dont 18 446 mètres de longueur de pistes cyclables,
 - pour la superficie des places et parkings un total de 70 151 m²,
- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer,

Entendu l'exposé de Monsieur Franck ROY ;

Vu l'additif au dossier de classement des chemins, rues et places ;

Considérant la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 et de l'article L141-3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de classer dans la voirie communale 5 749 mètres de voirie communale supplémentaire en agglomération, dont 2 680 mètres de pistes cyclables.
- Décide de classer dans la voirie communale 185m² de places et parking supplémentaires en agglomération.
- Décide d'intégrer ces nouvelles longueurs aux classements effectués en 1991, 1996, 2006, 2007, 2008 ; 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 soit :
 - pour la voirie communale hors agglomération un total de 155 742 mètres,
 - pour la voirie communale dans l'agglomération un total de 64 904 mètres dont 18 446 mètres de longueur de pistes cyclables,
 - pour la superficie des places et parkings un total de 70 151 m²,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

6 - Futur lycée - Délégation de Maîtrise d'Ouvrage pour l'intégration d'un gymnase dans le cadre du futur lycée sur le bassin de vie d'Aizenay – Avis de Principe

Monsieur le Maire rappelle que le lycée s'inscrit dans un ensemble d'équipements qui constituera à terme une véritable cité scolaire (École de la Pénrière, Collège Soljenitsyne, Institut Médico-Educatif et Lycée). Avec la venue du lycée, des besoins réels se font jour quant à l'aménagement d'un nouveau gymnase.

S'inscrivant dans une démarche de mutualisation des équipements (nouvel équipement sportif ; parkings, accès...), il convient de lancer simultanément le dossier du lycée et du gymnase.

Il est convenu que dans le cahier des charges du programmiste du lycée soit intégrée la construction d'un gymnase. L'ensemble de ces projets sera réalisé dans un seul ouvrage sur le terrain mis à disposition par la Ville d'Aizenay.

Dès lors, pour assurer la cohérence des travaux de l'ensemble du bâtiment, mais aussi pour réaliser des économies sur la réalisation des travaux de chaque partie privative, il serait opportun qu'un seul maître de l'ouvrage ait la responsabilité de l'ensemble de l'opération : la Région.

Après échanges avec les services de la Région des Pays de la Loire, il pourra être proposé plusieurs types de délégations.

Il convient pour l'instant d'approuver le principe de la réalisation d'une maîtrise d'ouvrage globale déléguée intégrant la réalisation du lycée et du gymnase.

Monsieur le maire explique que suite à un contact avec Bruno RETAILLEAU il était possible de parler d'une salle de sport à proximité du lycée. Il faut qu'elle soit dans un périmètre immédiat du lycée et prioritairement pour les lycéens mais elle pourrait être utilisée le soir, les week-ends et les vacances par les communes ou l'intercommunalité dès lors qu'elle a participé au financement.

On a demandé de bénéficier du même architecte. Le cahier des charges pourra être intégré à la construction du lycée. Il est proposé de demander à la région une délégation de maîtrise d'ouvrage. Si ce n'est pas possible on étudiera un autre montage juridique.

Madame Audrey DEALNOË demande s'il y aura un groupe de travail mis en place en concertation avec les associations sportives afin de faire un inventaire de tous les besoins actuels en termes d'équipements sportifs.

Monsieur le maire répond que la Région va déjà prioriser son programme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le principe de la réalisation d'une maîtrise d'ouvrage globale déléguée intégrant la réalisation du lycée et du gymnase.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

7 - Futur lycée – Accord pour la réalisation d'une étude de mobilité

Monsieur le Maire rappelle les démarches récentes menées auprès de la Région des Pays de la Loire au sujet de l'arrivée du futur lycée en 2021 sur la Commune d'Aizenay.

Il est rappelé également que le programmiste chargé du dossier du lycée a été retenu par la Région.

Avant de positionner le futur lycée et ses équipements, ce qui conditionnera de manière importante les investissements qui devront être réalisés par la Région et la Commune tant en termes de bâtiments que d'accès au site, il est nécessaire de réaliser une étude de mobilité.

Le réseau routier existant aujourd'hui permettra de desservir le terrain du futur lycée avec la rocade d'Aizenay, ses sorties et rond points de desserte mais aussi les voies qui entourent la cité scolaire.

Des équipements supplémentaires sont également positionnés dans le cadre du plan Local d'Urbanisme comme le futur rond-point qui sera construit sur la route de Nantes en face des terrains des consorts VRIGNAUD.

Un maillage de pistes cyclables et de liaisons douces, qui devront être prolongées et aménagées, permet d'accéder au futur lycée.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'architecture du réseau routier et les flux probables des lycéens en provenance des différentes communes.

De manière à être réactif, il propose donc qu'une étude de mobilité soit réalisée par la Commune, à charge pour elle de solliciter tous les partenariats financiers pour la réalisation de cette étude.

Monsieur le Maire explique qu'au regard de l'augmentation du flux de circulation et des différents types d'utilisateurs (piétons, vélos, cars, voitures, scooters), il convient d'étudier cet ensemble afin de fluidifier la circulation par la création de ronds-points. Il est proposé de faire appel à un bureau d'étude spécialisé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser une étude de mobilité pour l'arrivée du lycée, ses annexes et autres équipements publics,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- Sollicite tous les partenaires financiers susceptibles de financer cette étude de mobilité.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

8 - Acquisition du bien cadastré AW n°155 propriété de l'Etat situé Route de la Roche par exercice du droit de priorité

Monsieur François MÉNARD informe le Conseil Municipal que la Direction Générale des Finances Publiques a transmis le 14 octobre dernier une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien situé Route de la Roche cadastré section AW n°155 d'une surface de 364 m².

Il s'agit de la parcelle contiguë aux bâtiments des services techniques qui était occupée par les services de la Direction Départementale des Territoires puis par l'Agence Départementale des Routes. Ce bâtiment est aujourd'hui inutilisé.

L'Etat propose à la commune d'acquérir ce bien en priorité au prix de 15 000 €.

Cette acquisition permettrait d'augmenter le foncier propriété communale dans ce secteur (classé en zone UB du PLU) en vue de futurs aménagement après le déménagement des services techniques.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 novembre 2015 donnant délégation de son droit de préemption aux communes sur leur territoire respectif, sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) à l'exception de celles classées à vocation économique (UE et AUe),

Vu la zone UB du PLU,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°IA 085 003 16 V115 reçue le 14 octobre 2016, adressée par la Direction Départementale des Finances Publiques service local du domaine en vue de la cession moyennant le prix de 15 000 €, d'une propriété sise à AIZENAY cadastrée section AW n°155 située Route de la Roche, d'une superficie totale de 364 m², appartenant à l'Etat-DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) de la Vendée,

Considérant que cette acquisition permettra d'augmenter la maîtrise foncière de la commune en vue des possibles aménagements de ce secteur après le déménagement des services techniques,

Pour Monsieur Bernard BEYER un achat à 42€/m² semble élevé pour seulement 364m². Il demande s'il y a eu une estimation des Domaines.

Monsieur le maire explique que l'État en demandé 28 000 €. Il ajoute qu'aujourd'hui le problème est que si on ne l'acquiert pas il pourra être acquis par un tiers. De plus le terrain est intéressant car il agrandit la surface de nos ateliers municipaux. Avant l'État s'occupait des routes nationales, il y avait un centre technique, et puis la commune s'en est servie et aujourd'hui plus personne ne s'en sert. Le bâtiment est utile aussi car il représente une sortie sur la route de la Roche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Décide d'acquérir par exercice du droit de priorité un bien situé à Aizenay cadastré section AW n°155 Route de la Roche, d'une superficie totale de 324 m² et appartenant à l'Etat DDFIP de la Vendée,

- Dit que la vente se fera au prix de 15 000 €.

- Dit qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

- Dit que le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

VOTE : OUI : 24 NON : 0 ABSTENTION : 5

9 – Vente d'une partie de la Propriété Communale située 16 rue Ferry Wilzeck

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 15 décembre 2015, la Commune a acquis auprès des consorts CHARNEAU, la parcelle BC 32, d'une superficie de 12 a 04 ca, située à Aizenay 16 rue du Docteur Ferry Wilzeck.

Cette parcelle située en pleine agglomération est classée en zone UB du Plan Local d'Urbanisme. Elle est occupée par une maison d'habitation d'environ 120 m².

Cette propriété ne possédant pas de caractère patrimonial susceptible de rendre nécessaire la conservation de ce bien dans le patrimoine de la Commune, il a été décidé de mettre en vente

cette maison d'environ 120 m² avec un terrain d'environ 280 m² et de détacher un lot d'environ 804 m² qui restera propriété de la Commune. La surface exacte sera déterminée lors des opérations de bornage

Suite à cette mise en vente dans deux agences immobilières d'Aizenay, il nous a été présenté une offre d'achat au prix de 110 000 € net vendeur, émanant de M. et Mme GILLAIZEAU, domicilié à Aizenay.

Le paiement de ce prix doit intervenir le jour de la signature de l'acte notarié en l'étude de Maître BROSSET, Notaire à Aizenay.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2015,

Vu l'offre d'achat d'un montant de 110 000 € net vendeur présentée par M. et Mme GILLAIZEAU, pour l'acquisition de la maison d'environ 120 m², avec un terrain d'environ 280 m²,

Vu la proposition de détacher un lot d'environ 1 000 m² qui restera propriété de la Commune,

Monsieur le maire explique que c'est l'exemple type de la problématique des dents creuses et des fonds de jardin. Le groupe minoritaire demande qui sont les agences immobilières en charge de cette acquisition.

Madame Audrey DELANOË demande quelles sont les intentions de la commune sur les 804m² qui restent propriété de la commune, avec quel accès. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas encore de projet défini mais qu'il faut maintenir des réserves foncières.

Suite à l'abstention des membres du groupe minoritaire Monsieur le maire souhaite savoir pourquoi ils se sont abstenus.

Madame Audrey DELANOË explique qu'ils n'ont pas toutes les informations leur possession et Monsieur Bernard BEYER rajoute que le groupe minoritaire n'est pas convaincu de l'opération en l'Etat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition d'achat d'un montant de 110 000 € net vendeur, présentée par M. et Mme GILLAIZEAU, du bien immobilier situé 16 rue Ferry Wilzeck, représentant une maison d'environ 120 m² et un terrain d'une surface d'environ 280 m², surface qui sera déterminée lors des opérations de bornage,

-Approuve la proposition de détacher un lot d'environ 804 m², qui restera propriété de la Commune. La surface exacte sera déterminée lors des opérations de bornage.

-Dit que les frais de bornage seront à la charge de la Commune

-Dit que les frais d'acte seront à la charge des Acquéreurs, M. et Mme GILLAIZEAU,

- Dit que le paiement interviendra le jour de la signature de l'acte notarié. La signature de l'acte doit avoir lieu en l'étude de Maître BROSSET, Notaire à Aizenay.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 24

NON : 0

ABSTENTION : 5

10 – Cession d'une partie de la parcelle BL 192 à la SCI BERTIN en vue de l'extension de son entreprise – Route de l'Espace Océane

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 30 septembre 2014, la Commune a cédé à la SCI BERTIN la parcelle cadastrée section BL n° 177 d'une surface de 1 928 m², en vue d'implanter son entreprise de mécanique agricole.

Cette vente a été réalisée pour un prix net vendeur de 25 € le m² soit 48 200 € net vendeur.

La SCI BERTIN envisage de procéder à l'extension de son entreprise par la construction d'un nouveau bâtiment attenant à la construction actuelle. Pour ce faire, il souhaite acquérir une partie de la parcelle BL 192 pour une superficie d'environ 2 600 m². La surface exacte sera déterminée lors des opérations de bornage.

Il est proposé de céder le terrain d'environ 2 600 m² au prix de 25 € le mètre carré net vendeur. Les frais d'acte seront à la charge de la SCI BERTIN. Les frais de bornage seront répartis par moitié entre la Commune et la SCI BERTIN.

La SCI Bertin s'engage à réaliser sur sa parcelle la voie pour accéder à cette nouvelle parcelle qui lui serait vendue.

Le paiement de ce prix doit intervenir le jour de la signature de l'acte notarié en l'étude de Maître BROSSET, Notaire à Aizenay, avant la fin de l'année 2016.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2014,

Considérant la demande de la SCI BERTIN qui envisage de procéder à l'extension de son entreprise par la construction d'un nouveau bâtiment attenant à la construction actuelle,

Considérant qu'il souhaite acquérir une partie de la parcelle BL 192 pour une surface d'environ 2 600 m²,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de céder à la SCI BERTIN, en vue de procéder à l'extension de son entreprise de mécanique agricole, une partie de la parcelle BL 192 d'une superficie d'environ 2 600 m² pour un prix net vendeur de 25 € du m² soit 65 000 €,

- Dit que la superficie sera déterminée lors des opérations de bornage.

-Dit que la SCI BERTIN aménagera sur sa parcelle la voie d'accès à cette nouvelle parcelle,

-Dit que les frais de bornage seront répartis par moitié entre la Commune et la SCI bertin,

-Dit que les frais d'acte seront à la charge de la SCI BERTIN,

- Dit que le paiement interviendra le jour de la signature de l'acte notarié. La signature de l'acte doit avoir lieu en l'étude de Maître BROSSET, Notaire à Aizenay, avant la fin de l'année 2016.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

11 – Lotissement communal La Clé des Champs 2 et 3 – Modification des prix de vente des lots cédés à Vendée Habitat

Monsieur Franck ROY rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 6 septembre 2016, le prix vente des lots du lotissement communal La Clé des Champs 2 et 3 a été fixé.

Le prix de vente des lots du lotissement communal « La Clé des Champs 2 et 3 » a été fixé à 79 € le m² net vendeur, hormis pour les lots cédés à Vendée Habitat dont le prix était de 18 834,17 € net vendeur par lot.

Il s'avère que le montant pour les lots cédés à Vendée Habitat doit être précisé.

Les îlots A et B seront cédés chacun au prix de 56 502,51 € net vendeur (soit 18 834,17 € multiplié par trois). Chaque lot pourra recevoir 3 logements.

Les lots 19, 31 et 32 seront chacun cédés au prix 18 834,17 € net vendeur comme indiqué par délibération en date du 6 septembre 2016. Chaque lot recevra un logement PSLA.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer,

Entendu l'exposé de Monsieur Franck ROY,

Vu l'estimation du service des domaines en date du 22 juillet 2016,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 29 août 2016,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 septembre 2016,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide de fixer le prix de l'ilot A à 56 602,51 € net vendeur et sera cédé à Vendée Habitat,
- décide de fixer le prix de l'ilot B à 56 602,51 € net vendeur et sera cédé à Vendée Habitat,
- confirme que les lots 19, 31, 32 seront cédés à Vendée Habitat au prix de 18 834,17 € pour chaque lot.
- dit que le bornage définitif interviendra avant la vente des lots.
- dit que la vente de ces parcelles sera soumise aux droits d'enregistrement et confiée à l'étude de Maître BROSSET, Notaire à Aizenay,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

12 – Marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel – Autorisation de signature des marchés de travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel, le conseil municipal a par délibération du 26 janvier 2016, autorisé d'une part, le lancement d'une consultation en procédure adaptée et d'autre part, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

La délibération en date du 26 janvier 2016 autorisait Monsieur le Maire à lancer la procédure et à signer les marchés en découlant pour un montant prévisionnel de 1 795 250,00 € HT.

Monsieur le Maire indique que par délibération du 1^{er} mars 2016, l'allotissement des marchés avait été modifié afin d'intégrer un lot n°15 portant sur les travaux relatifs au photovoltaïque, sans modifier le montant prévisionnel.

Par délibération du 12 juillet 2016 l'allotissement des marchés a été modifié. Ainsi le marché pour les travaux de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel comporte 15 lots et non 16. Par cette même délibération, l'estimation du coût prévisionnel des travaux a été portée à 1 801 250,00 € HT.

La date limite de remise des offres pour cette consultation était fixée au 13 juin 2016 à 12h00. Le cabinet Ouest Architecture Urbanisme a procédé à l'analyse des offres reçues.

Pour le lot n°6 « Menuiseries intérieures - Gradin », aucune offre n'avait été remise. Ce lot a donc été déclaré infructueux par décision n°2016-148 du 16 juillet 2016 et une nouvelle mise en concurrence a été effectuée.

A l'issue de l'analyse des offres, il s'est avéré que pour les lots - n°1 « Démolitions », n°4 « Couverture- bardage », n°5 « Menuiseries extérieures », n°9 « Revêtements de sols et murs scellés » et n°11 « Peinture et revêtements muraux », le résultat des offres était nettement au-dessus de l'estimation. Ces lots ont été déclarés sans suite par décision n°2016-148 du 16 juillet 2016 et une nouvelle mise en concurrence a donc été effectuée.

La date limite de remise des offres pour le lot n°1 « Démolitions » était fixée au 2 août 2016. Le cabinet Ouest Architecture Urbanisme a procédé à l'analyse des offres reçues au regard des critères de jugement des offres qui étaient la valeur technique pondérée à 55% et le prix pondéré à 45%.

La date limite de remise des offres pour les lots 4 « Couverture- bardage », n°5 « Menuiseries extérieures », n°6 « Menuiseries intérieures - Gradin », n°9 « Revêtements de sols et murs scellés » et n°11 « Peinture et revêtements muraux » était fixée au 23 septembre 2016. Le cabinet Ouest Architecture Urbanisme a procédé à l'analyse des offres reçues au regard des critères de jugement des offres qui étaient pour les lots n°4 et 9 le prix pondéré à 60% et la valeur technique pondérée à 40% et pour les lots n°5, 6 et 11 la valeur technique pondérée à 60% et le prix pondéré à 40%.

Il ressort de cette analyse que les offres économiquement les plus avantageuses présentées dans le tableau ci-dessous sont supérieures à l'enveloppe prévisionnelle globale votée lors du Conseil Municipal du 12 juillet 2016 et nécessite qu'une nouvelle délibération soit prise autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés :

N° et intitulé du lot	Attributaire	Montant € HT
1 - Démolitions	MURAIL ETAP 85710 BOIS DE CENE	66 626,75 Marché signé
2 - Gros-œuvre	AGESIBAT 85190 AIZENAY	362 689,30
3 - Charpente métallique	DL ATLANTIQUE 17180 PERIGNY	85 515,44
4 - Couverture - bardage	SMAC SAS 85000 LA ROCHE SUR YON	Offre de base : 185 000,00
		Option 1 « Capotage des poutres béton » : 2 519,68
		Option 2 « Système photovoltaïque » : 29 530,00

		TOTAL : 217 049,68
5 - Menuiseries extérieures	SARL LEB MENUISERIE 85200 FONTENAY LE COMTE	92 251,91
6 - Menuiseries intérieures - Gradin	MCPA 85190 AIZENAY	204 638,42
7 - Plafonds suspendus	VINET HOLDING 85600 SAINT HILAIRE DE LOULAY	43 911,80
8 - Cloisons sèches	LILIAN 85190 AIZENAY	125 000,00
9 - Revêtements de sols et murs scellés	BARBEAU 85220 COËX	46 500,00
10 - Revêtements de sols collés	ABC REVETEMENTS 85000 MOUILLERON-LE- CAPTIF	26 592,00
11 - Peinture et revêtements muraux	RICHARD & GOURAUD 85160 SAINT JEAN DE MONTS	32 000,00
12 - Électricité	TURQUAND 85170 LE POIRE SUR VIE	228 433,37
13 - Plomberie - sanitaires	PLOMBEO 85320 MAREUIL SUR LAY DISSAIS	44 500,00
14 - Chauffage - ventilation	EIFFAGE 85015 LA ROCHE SUR YON Cedex	256 500,00
15 - Nettoyage	SAS NIL 85109 LES SABLES D'OLONNE Cedex	3 000,00
TOTAL € HT sans options		1 803 158,99
TOTAL € HT avec options n° 1 « Capotage des poutres béton » et n°2 « Système photovoltaïque »		1 835 208,67

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel en retenant les options n°1 et 2 pour le lot n°4 « Couverture - bardage ».

Monsieur Bernard BEYER explique que sur le fond le groupe minoritaire est d'accord. Ils ont l'impression que les travaux ont pris du retard et souhaite avoir communication du calendrier des travaux. Monsieur Frank ROY explique en partie ce retard par la déclaration de lots infructueux notamment le lot couverture bardage avec la nécessité de relancer une consultation. Monsieur le Maire indique que le maître d'œuvre annonce un délai de 14 mois mais Monsieur le Maire préfère annoncer 16 mois car il peut y avoir du retard.

La déconstruction a déjà commencé et les travaux de construction vont suivre..

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22-4°,

Vu l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération en date du 26 janvier 2016 relative à l'autorisation de lancement et de signature du marché de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

Vu la délibération en date du 1^{er} mars 2016 relative à la modification de l'allotissement du marché pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel,

Vu la délibération du 12 juillet 2016 relative à la modification d'une part de l'allotissement du marché et, d'autre part, du coût prévisionnel du marché pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel,

Vu le rapport,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux comportant 15 lots (hormis le lot N° 1 « démolitions » ayant été signé et notifié à l'entreprise) ainsi que tout acte afférent à venir avec les entreprises retenues conformément au tableau ci-dessus.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

13 – Approbation du protocole transactionnel pour la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel

Monsieur le Maire explique que par acte d'engagement du 15 juin 2012 valant acceptation de l'offre présentée pour valoir marché, le groupement conjoint et solidaire sous le mandat de la Société OUEST ARCHITECTURE URBANISME, s'est vu attribuer, par la Commune d'AIZENAY, un marché de maîtrise d'œuvre pour "la réhabilitation d'une partie de l'Espace Villeneuve en une salle de cinéma".

Le montant estimatif des travaux affiché lors de la consultation à l'origine de l'attribution de ce marché était de 1.000.000 € HT, et le taux retenu aux termes de l'acte d'engagement pour la détermination de la rémunération du groupement de 10,85 %, soit une rémunération de 108.500 € HT devant être définitivement fixée par voie d'avenant en fonction du coût prévisionnel des travaux arrêtés à la phase APD.

Était, en outre, annexé à l'acte d'engagement un tableau de répartition du forfait de rémunération entre les co-traitants membres du groupement.

La Commune d'AIZENAY ayant, par ailleurs, et ultérieurement, décidé de parfaire l'aménagement de l'Espace Villeneuve en y intégrant une salle d'animation et des salles associatives, elle a signé une nouvelle mission de base de maîtrise d'œuvre avec la Société OUEST ARCHITECTURE URBANISME pour un montant forfaitaire de 14 960 € HT.

Cette double mission liée à l'évolution du projet aux termes des études amenait, en réalité, la Commune d'AIZENAY en lien avec ses co-contractants à attribuer des marchés de travaux uniques pour l'ensemble de l'opération consistant, à terme, en la création d'un véritable espace culturel au sein de l'Espace Villeneuve.

Cette évolution amenait la Commune d'AIZENAY à constater qu'il était matériellement impossible de poursuivre l'exécution de ces deux contrats de maîtrise d'œuvre, exécution qui supposerait la division de l'intégralité des prestations phase par phase au titre d'une part des éléments intégrés dans le premier marché, et au titre d'autre part de ceux intégrer dans le second marché.

C'est dans ce contexte que, pour mettre un terme à la situation et aux différends ayant surgi entre elles quant aux conséquences à tirer tant sur le plan pratique, financier que juridique, que les parties signataires, aux termes de leurs discussions, et via l'adoption de concessions réciproques, ont décidé de signer un protocole transactionnel.

Il définit les obligations respectives de chacun des cocontractants.

Les principes de l'accord trouvé sont :

- La rémunération des prestations réalisées par le groupement avant la résiliation est fixée, d'une part sur la base du "coût prévisionnel de réalisation" de 1.000.000 € majorée de 10 % correspondant au taux de tolérance dont ce coût était assorti aux termes du premier marché, et d'autre part sur la base du forfait fixé sur le second marché.

- La rémunération des membres du groupement est fixée, en référence au tableau de répartition du forfait de rémunération annexé à l'acte d'engagement du premier marché, à hauteur de 55 %, soit à hauteur du taux fixé aux termes de la phase ACT.

Premier poste : Rémunération partielle du premier marché aux termes de la phase ACT
(accompagnement aux contrats de travaux)
 $113\,850 \times 55 \% = 65.642,50 \text{ € HT}$

Deuxième poste : Rémunération partielle du second marché aux termes de la phase ACT
 $14\,960 \times 55 \% = 8\,228 \text{ € HT}$

Troisième poste : Rémunération partielle de la phase EXE (exécution) réalisée par anticipation
 $14\,075,50 \text{ € HT}$

Quatrième poste : Indemnité de résiliation (5% des prestations non réalisées)
 $46\,364 \text{ €} \times 5 \% = 2\,318,20 \text{ € HT}$

Cinquième poste : Rémunération au titre de la mission complémentaire liée à l'appréhension du photovoltaïque
 $3\,150 \text{ € HT}$

Le montant total s'élève à $93\,414,20 \text{ € HT}$ soit un montant de $112\,097,04 \text{ € TTC}$.

La Commune a lancé en 2012 un marché de maîtrise d'œuvre pour réhabiliter l'ancien SUPER U en une salle de cinéma pour un coût prévisionnel de $1\,000\,000 \text{ € HT}$ (honoraires de 10,85 %). Monsieur le Maire explique que le site a évolué dans ses projets par rapport au projet initial donc le coût a évolué. Il convient donc en fonction des nouveaux objectifs de réévaluer ces honoraires au travers d'un protocole transactionnel (*minoré de 200 € suite à erreur de calcul – indiqué en séance*).

Il faut donc résilier les deux marchés de maîtrise d'œuvre en phase étude (après l'analyse des offres pour les marchés de travaux). C'est l'objet du présent protocole. On rémunère le maître d'œuvre des éléments de mission déjà réalisés et on verse 5% du montant des missions non réalisées ($2\,318,20 \text{ € HT}$). Dans un second temps on relance un marché de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux.

Madame Clarisse BESSONNET remercie Monsieur le Maire de la clarté de son propos.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu les articles 2044 et suivants du code civil ;

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique;

Vu la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le protocole d'accord transactionnel pour la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour la Réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel entre la Commune d'Aizenay et l'ensemble des membres du groupement de maîtrise d'œuvre dûment représentés par la Société OUEST ARCHITECTURE URBANISME.

- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

- Dit que le présent protocole a, entre les parties, et au sens des dispositions de l'article 2052 du Code civil, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort. Il ne peut être attaqué ni pour erreur de fait, ni pour erreur de droit, ni pour cause de lésion.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel annexé et toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

14 - Convention de Partenariat pour un dispositif de location de vélos à assistance électrique

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que la Commune d'Aizenay a depuis longtemps élaboré une politique de développement des itinéraires cyclables.

Afin d'augmenter la part du vélo dans les déplacements domicile-travail et dans les déplacements quotidiens, la Commune a fait le choix de promouvoir le vélo à assistance électrique (VAE). Elle a mis en place une aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour les particuliers. La Commune souhaite aujourd'hui développer un dispositif de location de VAE à courte durée, en complément de cette subvention.

Lors du Conseil municipal du 6 septembre 2016, la Commune a délibéré pour adhérer au groupement de commandes mis en place par le Syndicat Mixte du pays Yon et Vie afin de faire l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Dans ce contexte, la Commune souhaite conventionner pour mettre en place un dispositif de location auprès du public. L'objectif est de toucher le maximum de public en lui permettant de tester sur une courte durée les vélos à assistance électrique.

Pour cela, la Commune propose de s'appuyer sur un réseau de velocistes partenaires de l'opération en contractant une convention d'une durée de 1 an, reconductible de manière tacite et ne pouvant excéder une durée totale de 3 ans.

Le ou les partenaires velocistes s'engagent à prendre en charge la gestion administrative et financière du dispositif de location, la maintenance et l'assurance du matériel mis à disposition. Le ou les partenaires fixeront les tarifs de location et la caution, avec des montants plafonds que la Commune souhaite cependant limiter à :

	Tarifs Agésinates	Tarifs personnes extérieures
½ journée	10 €	14 €
1 jour	15 €	20 €
+ 1 jour (prix par jour supplémentaire hors week-end)	13 €	18 €
Week-end	25 €	35 €

Vu la délibération du Conseil municipal du 5 mai 2015 relative à la demande de subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique du pays Yon et Vie « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 octobre 2015 relative à la présentation de la convention de financement,

Vu la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier au projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » du 18 novembre 2015.

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 septembre 2016 relative à l'adhésion au groupement de commandes du Syndicat Mixte du pays Yon et Vie dans le cadre du « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV).

Madame Clarisse BESSONNET indique qu'en fait il n'y a qu'un vélociste. Monsieur le Maire explique que pour l'instant il n'y en a qu'un qui est intéressé mais le camping pourra aussi louer ces vélos.

Madame Clarisse BESSONNET demande si le vélociste percevra l'intégralité des bénéfices. Monsieur le Maire répond que les frais de fonctionnement des vélos sont intégralement pris en charge par le vélociste (assurances, réparations).

À la question de Madame Clarisse BESSONNET qui demande si un bilan est prévu Monsieur Christophe GUILLET répond par l'affirmative en expliquant qu'il y aura un bilan au bout de six mois puis une fois par an. Il lui est également répondu que les vélos pourront être loués le week-end.

Monsieur Nicolas SOLLIER explique qu'il existe un système BICYCODE pour sécuriser les vélos. Cela fonctionne un peu comme une plaque d'immatriculation. On fait graver son vélo et on s'enregistre sur Internet afin d'être répertorié sur un fichier national. On a plus de chances de le retrouver en cas de vol. Madame Clarisse BESSONNET demande si c'est la Commune qui conservera la responsabilité des vélos. Monsieur le Maire répond par la négative en expliquant qu'il appartient au vélociste de payer une assurance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Valide les principes de la convention et les tarifs plafonds de location ;
- Autorise le Maire à signer cette convention ainsi que tout autre document relatif à cette affaire ;
- Mandate Monsieur le Maire pour en assurer la parfaite exécution.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

15 – Modification du tableau des effectifs – Transformation de deux postes relevant de la filière technique

Madame Marcelle TRAINEAU informe le Conseil Municipal que deux agents de la filière technique ont réussi leur examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe. Il convient dès lors de les faire avancer de grade suite à leur inscription sur liste d'aptitude.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en transformant deux postes d'adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe en deux postes d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 17 octobre 2016,

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Entendu l'exposé de Madame Marcelle TRAINEAU,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de transformer deux postes d'adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe en deux postes d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe relevant de la filière technique,

- Décide de modifier ainsi le tableau des emplois,

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ce grade sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

16 - Création d'un emploi contractuel – Filière animation (enfance - jeunesse)

Madame Marie-Annick CHARRIER informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi contractuel pour faire face aux besoins du service enfance jeunesse. En effet, un agent est actuellement en congé maternité et il est indispensable de le remplacer au vu du nombre d'enfants.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi contractuel, catégorie C, filière animation, à temps non complet soit 22/35^{ème}

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 alinéa 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de créer un emploi contractuel à temps non complet (durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs), dans le cadre de la filière animation, pour les deux écoles publiques.

- Dit que la rémunération sera fixée en référence aux cadres d'emploi de la filière animation.
- Autorise Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire pour pourvoir à cet emploi et à signer le contrat de recrutement correspondant.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé est inscrit au budget de l'exercice en cours.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **BLANC : 0**

17 – Évolution de la durée hebdomadaire d'un emploi de titulaire au sein du service enfance-jeunesse

Madame Marie-Annick CHARRIER informe le Conseil Municipal que suite à la réorganisation du service enfance jeunesse depuis le 1^{er} septembre 2016, un agent s'est vu confier de nouvelles missions il est donc nécessaire de faire évoluer le temps de travail de cet agent titulaire au sein du service.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier leur temps de travail à compter du 1^{er} novembre 2016 de la façon suivante :

CADRE D'EMPLOI ET GRADE	SUPPRESSION	CRÉATION
Agent social de 2 ^{ème} classe	1 poste à 13/35 ^{ème}	1 poste à 24/35 ^{ème}

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 17 octobre 2016,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le temps de travail d'un agent de la façon suivante :

CADRE D'EMPLOI ET GRADE	SUPPRESSION	CRÉATION
Agent social de 2 ^{ème} classe	1 poste à 13/35 ^{ème}	1 poste à 24/35 ^{ème}

- Décide d'appliquer ces modifications à compter du 1^{er} novembre 2016.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 29** **NON : 0** **BLANC : 0**

QUESTION ORALE

Sur la question de la présentation du bilan social aux élus municipaux :

« Nous nous félicitons que l'obligation d'emplois de personnes handicapées se rapproche en 2015 du taux légal (4,72 % pour 6%), alors que ce taux était inférieur à 1% en 2011. »

« Ce bilan suscite de notre part les questions suivantes :

- Comment expliquez-vous que malgré une légère progression des effectifs titulaires occupant un emploi permanent rémunéré sur le budget commune (de 72 en 2011 à 79 en 2015, soit à peine 10%) qui s'explique en partie par un transfert de charges du budget CCAS au budget de la commune, les charges de personnel du budget commune aient progressé de près de 40% sur ce même budget commune (de 2 417 000 € en 2011 à 3 329 000 € en 2015) ? »

- Les agents non titulaires recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier d'activité rémunérés, présents au 31/12/15 sont au nombre de 10 et de 42 sur l'ensemble de l'année 2015. Comment expliquez-vous ce recours important à du personnel non titulaire ? Quelle est la part, parmi ces 45, des animations TAP, celle du remplacement de maladie, et celle du véritable accroissement saisonnier ?

- L'absentéisme pour maladie ordinaire (hors longue maladie reconnue) est passé de 383 jours en 2011 à 878 jours en 2015. Comment expliquez-vous cette forte progression, sachant que cet absentéisme touche principalement des femmes (606 jours sur 878) qui ne sont pas plus nombreuses que les hommes et bien plus jeunes ?

REPONSE

Il ne s'agit pas d'une obligation, la présentation de ce bilan social est effectué pour rappel toutes les années impaires devant le Comité Technique (ce qui a été fait en 2011, 2013 et 2015)

Les informations budgétaires, liées à la gestion du personnel, sont données lors du vote des budgets.

Sur cette question, il faut ajouter que pour la situation de l'année 2015, la déclaration officielle a été effectuée avant juin 2016. Cette dernière fait ressortir les éléments suivants :

- Effectif total rémunéré déclaré au 1^{er} janvier 2015 : 96
- Le nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi doit être de 6% de cet effectif. Soit 5,76. On prend le chiffre arrondi à l'inférieur c'est-à-dire 5.

- Si on considère le nombre de travailleurs reconnus handicapés ainsi que les dépenses de la Commune en 2015 et qui ouvrent droit à la réduction des unités manquantes (recours à des entreprises reconnues), la commune ne versera en 2016 aucune contribution au FIPHFP. A noter enfin que tous les agents ne sollicitent pas leur reconnaissance de travailleur handicapé ce qui veut dire que le nombre de travailleurs avec une reconnaissance handicapée est donc plus important que l'officiel pris en considération dans la déclaration annuelle.

Les chiffres qui doivent être pris en compte doivent concerner les effectifs globaux (qui représentent l'ensemble de la masse salariale évoquée dans la suite du mail).

Ainsi de 2011 à 2015, les effectifs globaux (titulaires et non titulaires) sont passés de **75 à 96**.

L'évolution globale des charges de personnel (chiffres des comptes administratifs) est la suivante :

ANNEE	Masse globale	Masse salariale nette (1 fois déduits les remboursements d'arrêts maladie ou de mise à disposition)
2011	2 459 080	2 222 324
2012	2 721 498	2 455 383
2013	2 984 969	2 638 525
2014	3 093 423	2 844 235
2015	3 371 491	3 190 442

Le nombre exact des **agents non titulaires recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activités ou à un accroissement saisonnier d'activité**, qu'il faut prendre en considération est le nombre d'agents rémunérés au 31/12/2015 c'est-à-dire 10. Ces agents sont recrutés en grande partie sur des missions transversales au sein des TAP/accueil de loisirs et périscolaire ou en tant qu'intervenants. Les incertitudes sur le maintien des aides nationales et de la CAF pour l'organisation des TAP ne nous permettent pas d'acter ces recrutements. Le nombre d'agents ayant travaillé au moins 1 jour entre le 1/01/2015 et le 31/12/2015 est de 36 et non de 42 (chiffre non existant). Il convient de noter que ces agents peuvent être présents quelques jours et pas tout au long de l'année, il est donc impossible de leur proposer des contrats de titulaires, il s'agit d'agents qui effectuent des renforts sur l'ensemble des services ou qui effectuent des remplacements en cas d'arrêt maladie, sur des jours plus ou moins longs. A noter que le nombre de contrats sera amené à augmenter si le recours à TREMPLIN diminue ce qui est le cas en 2016.

Oui, l'évolution de l'absentéisme est une grande préoccupation pour tous. Le niveau atteint même aujourd'hui, avant la fin 2016 un chiffre record de 1 100 arrêts maladie (tout arrêt confondu).

Ce constat a été présenté et expliqué lors du comité technique du 30 juin lors de la présentation du bilan social mais aussi lors du Comité Technique du 17 octobre dernier lorsque les critères d'absentéisme ont été évoqués dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP.

Une rapide analyse permet d'expliquer en partie ce nombre d'arrêts maladie :

En 2015 :

Moins de 10 jours : 15 agents qui représentent 50 jours au total

Entre 10 et 20 jours : 5 agents qui représentent 77 jours au total

Plus de 20 jours : **5 agents qui représentent à eux seuls 641 jours au total** (Ces situations sont suivies sur le plan individuel mais la typologie des arrêts ne permet pas un retour en poste actuellement)

et il n'y a pas d'explications particulières sur le fait que ces arrêts touchent plus les femmes que les hommes.

Séance levée à 23h09

À Aizenay,
Le secrétaire de séance,
Isabelle LOQUET